

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

—
3^e SÉRIE. — TOME IV.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1860

NOTICE

SUR

UNE MONNAIE CARLOVINGIENNE,

TROUVÉE AU LIEU DIT :

ALTKIRCH, A RAHLING, CANTON DE ROHRBACH,

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE.



Depuis que, vers 1856, l'ouvrage sur les monnaies du moyen âge, par l'illustre Lelewel, a opéré une véritable révolution dans les études numismatiques, nous voyons les savants de l'Allemagne, de la Belgique, de la France, se livrer avec la plus grande ardeur et avec plus ou moins de succès à l'étude des monuments métalliques de l'époque carlovingienne.

La science numismatique qui, quant à cette époque, n'était alors qu'à l'état d'embryon, a certes fait depuis d'incontestables progrès. On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur les importants ouvrages publiés depuis par les vétérans de la science numismatique.

Les séries carlovingiennes des collections publiques et privées se félicitent de jour en jour de nouvelles conquêtes ; mais, on ne peut se le cacher, les difficultés d'une juste attribution, d'une classification à l'abri de tout reproche de ces trésors, sont encore grandes et exigent de grands efforts.

Ces difficultés sont suffisamment prouvées par les intéressantes discussions que nous avons vu paraître dans les revues numismatiques de France et de Belgique, qui comme organes de la science, donnent une si salutaire impulsion aux études numismatiques.

Le moyen le plus efficace de lever insensiblement le voile ténébreux qui plane encore sur cette époque, c'est de ne négliger aucune occasion de faire connaître et d'interpréter les faits, que de nouvelles découvertes mettent au jour.

C'est dans ce but tout scientifique et dans l'espoir de faire quelque plaisir aux numismates de l'ancien empire de Charlemagne que je m'empresse de faire connaître un denier récemment découvert dans nos contrées.

Quant à l'interprétation que je hasarde d'ajouter à la description, je la sou mets à l'appréciation bienveillante des savants, qui m'obligeront beaucoup en me communiquant directement ou indirectement les observations dont cet essai leur paraîtra susceptible.

HISTORIQUE DE LA DÉCOUVERTE ET DE LA PROVENANCE.

M. Faltz Valentin, curé de Rahling, canton de Rohrbach, département de la Moselle, trouva la monnaie, au

mois d'avril 1859, au lieu dit : « Altkirch, » dans les décombres d'une église démolie qu'il devait faire rebâtir. Plusieurs fois des numismates français se présentèrent pour obtenir la pièce en échange contre d'autres monnaies ; mais M. Faltz la leur refusa en disant qu'il se proposait de l'envoyer aux numismates du pays de Luxembourg, son pays natal.

En septembre de la même année, son neveu de Weiswampach, séminariste à Luxembourg, lui ayant fait visite, emporta la pièce et en fit cadeau à son ancien professeur, M. Engling, président de la Société archéologique du Grand-Duché. Celui-ci à son tour, n'ayant rien plus à cœur que de concourir au succès de l'œuvre patriotique entreprise par la Société qu'il préside, la donna en échange au musée de cette Société.

DESCRIPTION DE LA MONNAIE.

Av. Dans un grènetis qui cerne le champ, une croix à branches égales et doucement pattées, abaissée et détachée de manière à ne point toucher le cercle qui sépare la croix de la légende ; autour : ✠ CARLVS REX FR.

Rev. Dans le champ, la façade d'un temple tétrastyle surmonté d'une haute croix qui coupe la légende ; au milieu, entre deux colonnes, une croix ; autour : ✠ AVRELIANIS.
— Argent à 800 millièmes ; diam. 0^m012 ; poids 1.50 gramm. dans l'état actuel ; il y a une assez forte échancrure longitudinale au bord inférieur.

INTERPRÉTATION.

C'est un denier de Charles, frappé à Orléans. Mais à quel Charles faut-il l'attribuer ?

Tous les caractères de la pièce nous la font rapporter au ix^e siècle; l'examen comparatif de ces caractères peut seul nous guider dans l'attribution.

a. *Lettres de la légende.* La forme des lettres nous rappelle l'alphabet carlovingien usité d'après Conbrouse (1) après 840. La plus frappante analogie se fait remarquer dans les lettres A, V, N, X.

Les traits des lettres sont moins larges qu'aux premiers temps de la seconde race. D'après M. de Coster, les lettres prirent sous Charles le Chauve des formes tout à fait grêles et maigres (2).

b. *Légende à l'avers.* La légende : CARLVS REX FR. se rencontre sur des monnaies de Charlemagne, de Charles le Chauve, de Charles le Gros.

Rien ne s'oppose à l'appliquer à Charles le Chauve dès le commencement de sa participation au gouvernement.

c. *Croix de l'avers.* Cette croix dite carlovingienne, cantonnée de quatre globules, n'est pas un caractère distinctif. Elle paraît déjà sur des monnaies romaines des derniers temps, rarement sur les pièces mérovingiennes; plus tard elle est devenue vulgaire et comme caractéristique de l'époque carlovingienne dans toute sa durée.

(1) CONBROUSE, *Monnaies nationales de France.*

(2) DE COSTER, *Nouvelles considérations sur des monnaies restituées à Charlemagne.* (*Revue de la numismatique belge*, t. V, p. 1.)

Il ne nous reste qu'à examiner le type du revers, la façade du temple tétrastyle surmontée d'une haute croix et l'indication de l'atelier monétaire d'Orléans.

d. *Façade de temple.* Ce symbole est postérieur à l'époque de Charlemagne. « Pour mettre la monnaie carlovingienne en opposé à la monnaie mahométane, dit Lelewel ⁽¹⁾, Louis le Débonnaire plaça sur le champ du denier un bâtiment élevé au-dessus d'un perron, orné de quatre colonnes, couvert d'un toit en pointe, lourd et pesant, dont le point culminant est surmonté d'une croix. Le modèle de ce bâtiment est pris des anciens temples des dieux païens, aux portes de la devanture desquels était placée au milieu de six colonnes, une divinité conservatrice avec une légende conforme. »

Sous Louis le Débonnaire, ce temple servit de modèle aux temples chrétiens. La croix sur la cime du toit et une autre croix sur la devanture remplaçant la divinité païenne symbolisaient la destination chrétienne du bâtiment.

Dans plusieurs articles publiés dans la *Revue numismatique belge*, M. de Coster soutient qu'on ne peut pas refuser à Charlemagne les deniers au temple, et il adopte dans le classement des monnaies de cette époque un système plus ou moins opposé à celui qui est adopté par d'autres numismates. L'avenir doit décider la question. Voir *Revue*, 3^e série, t. I, p. 38.

Pour avoir quelques points de comparaison, je citerai quelques-uns des exemplaires assez nombreux, qui sem-

⁽¹⁾ LELEWEL, *Numismatique du moyen âge*, t. I, p. 90.

blent offrir le plus d'analogie avec la monnaie décrite ci-dessus et se rapprocher le plus de l'époque de l'émission de cette monnaie.

a. *Hlotharius Rex*. Dans le champ, une croix carlovingienne. *Rev.* ITVRICES CIVITAS. — Façade d'église surmontée d'une petite croix. (Conbrouse, t. II, p. 36).

b. *Hlotharius Rex*. Croix carlovingienne cantonnée de quatre globules. *Rev.* VIRIDVNUM CIVIS. — Façade d'église analogue à la nôtre surmontée d'une petite croix. (Conbrouse, t. II, p. 37, 1, et Robert, *Études numismatiques sur une partie du Nord-Est de la France*, pl. XIII, fig. 10.)

c. *Hlotharius Imp.* Même croix cantonnée de quatre globules. *Rev.* TREVIRIS CIVI. — Même façade d'église, sur la devanture une croix entre les deux colonnes du milieu. (Cappe, *Die Münzen der deutschen Kaiser u. Könige des Mittelalters*. Dresden, 1848, t. I, pl. I, fig. 10.)

d. *Carlus Rex*. Façade d'église. — *Rev.* Dans le champ, la croix cantonnée de quatre globules, autour : XPISTIANA RELIGIO.

Cappe attribue cette monnaie à Charles le Chauve. (Cappe, t. II, p. 95, pl. 21, n° 219.)

e. *Av.* Une croix. — CARLVS REX. — *Rev.* Église. — PALATINA MONEA. (Aix-la-Chapelle.)

Cappe attribue cette monnaie à Charles le Chauve, t. III, p. 15. Elle est reproduite aussi dans le Blanc, p. 154.

Deux importantes découvertes, l'une faite à Duerstede, l'autre à Gilleric, me semblent venir en aide dans l'appréciation de notre denier.

Dans la trouvaille de Gilleric, mentionnée par M. de

Coster, dans ses explications faisant suite à ses précédentes notices sur l'attribution à Charlemagne de quelques types monétaires ⁽¹⁾, on a trouvé des espèces de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve : outre vingt-deux monnaies avec nom de ville du premier, il y en avait du même prince treize au temple *et une aux mêmes empreintes de Charles, à la formule nominale de Carlus Rex Fr.*

Cette dernière paraît avoir une grande analogie avec celle qui fait l'objet de ma notice.

M. de Coster attribue ce denier à Charles le Grand et se refuse de l'attribuer à Charles le Chauve. Je ne suis pas à même d'apprécier les motifs de ce refus. Quant à moi, pour autant que mes faibles connaissances numismatiques me permettent d'en juger, je crois que cette pièce est de Charles le Chauve, aussi bien que la nôtre, et je suis d'autant plus porté à le croire que, dans le même dépôt, il y avait encore huit deniers à la formule de *Gratia Di Rex* de Tours, d'Orléans et d'Angers, que M. de Coster attribue lui-même incontestablement à ce prince (Charles le Chauve), tandis qu'on ne mentionne de la même provenance pas un seul type du règne de Charlemagne.

A Duerstede on a trouvé de même un denier d'Orléans, au portail et à la légende : *Carlus Rex Fr.* ⁽²⁾, offrant, dit M. de Coster, avec le denier à tête de Louis le Débonnaire, une identité de style si parfaite pour le revers qu'il semblerait que ces deux faces fussent sorties du même coin.

⁽¹⁾ *Revue de la numismatique belge*. 3^e série, t. I, p. 40.

⁽²⁾ *Ib.*, p. 45.

Je ne puis pas apprécier l'analogie de cette pièce avec la nôtre, puisque je n'en ai vu ni le dessin ni une description suffisamment détaillée.

M. de Coster cite ce fait pour prouver que le denier à la légende *Carlus Rex fr.*, doit être attribué à Charlemagne. Il fonde son raisonnement sur le style des monnaies de cette espèce. Mais ne pourrait-on pas, pour le même motif et pour tous les autres, que j'ai eu lieu de faire valoir dans cette notice, le rapporter aux premières années de Charles le Chauve, qui ne s'écartent pas beaucoup des temps de Louis le Débonnaire? Celui-ci est mort en 840, et en 840 Charles le Chauve commença à participer au pouvoir; dès lors il pouvait être revêtu du titre de *Rex Fr.*

f. *Légende du revers.* AVRELIANIS indique la ville d'Orléans, comme localité monétaire.

Orléans a eu des ateliers monétaires à l'époque mérovingienne (1), à l'époque carlovingienne (2); nous retrouvons ses ateliers dans les séries capétiennes (3) et plus tard.

La localité est représentée par les légendes : *Aurilianis*; *Aurilianis civit*; *Aurilianis civitas*; *Aurelianus*; *Aurelianus civitas*; *Aurelianus civits* ou *civ.*

Pour l'époque carlovingienne, nous trouvons sous Charlemagne, Orléans représentée par le monogramme ARINS pour Aurelianus (4).

(1) CONBROUSE, t. I, pp. 64 et 72. ROBERT, *Considérations sur la monnaie de l'époque romane*. Metz, 1851, p. 60.

(2) CONBROUSE, t. I, p. 70.

(3) *Id.*, t. I, p. 25 et 26.

(4) CHALON, *Attribution d'un denier carlovingien à Mons*. (*Revue de la numismatique belge*, 2^e série, t. II, p. 435.)

Sous Louis le Débonnaire et Charles le Chauve, nous trouvons *Aurelianus* dans la légende du revers. Je ne connais aucune pièce émise à Orléans par Charles le Gros.

D'un autre côté, l'histoire nous rapporte que Charles le Chauve dans son ordonnance de 864, dont nous aurons lieu de parler encore plus tard, fixe à dix le nombre des ateliers monétaires (1) : le palais du Roi, Quentovic, Rouen, Rheims, Sens, Paris, Orléans, Châlons-sur-Saone, Melle et Narbonne.

Toutes ces circonstances réunies semblent me permettre de n'attribuer notre pièce ni à Charlemagne ni à Charles le Gros, mais à Charles le Chauve, qui a participé au gouvernement dès 840, mais qui n'a été empereur que de 875 à 877.

L'absence de tout monogramme semble confirmer cette attribution. Le monogramme manque rarement sur les monnaies de Charlemagne. Cette absence se rencontre assez fréquemment sur celles de Charles le Chauve, qui ont été frappées avant qu'il fût empereur.

Lelewel (2) nous apprend que Louis le Débonnaire repoussa de sa monnaie le monogramme et ne conserva de la monnaie de son père que la légende, la croix et les titres de la dignité suprême. « Les Lothaires (840-869), dit-il, suivaient le type de Louis le Débonnaire. Sans employer le monogramme, ils tenaient à la croix et à l'église. Ce n'est qu'en 864 que Charles le Chauve fit revivre dans son ordonnance, publiée à Piste, le type de Charlemagne et son monogramme. »

(1) LELEWEL, t. I, p. 93.

(2) *Ib.*, t. I, p. 89.

Il me paraît donc probable que les monnaies de ce prince, qui n'ont pas le monogramme, sont à fixer entre 840 et 864, et de ce nombre serait, si mes conjectures sont fondées, le denier intéressant qui nous occupe.

C'est d'ailleurs avec les monnaies de cette époque que coïncide le plus le diamètre de notre pièce.

Quant au poids il ne peut guère être fixé exactement. Dans son état actuel, le denier pèse 1.50 gramm., mais il a une échancrure longitudinale assez considérable à la base, qui cependant ne peut faire de grande différence.

D'après Lelewel (t. I, p. 102), les deniers de Charlemagne pesaient 28 grains, ceux de Charles le Chauve 52 grains. Je présume que cette fixation du poids ne concernait que les monnaies impériales et n'était pas toujours rigoureusement observée.

Nous rencontrons des deniers de ces époques et d'époques intermédiaires pesant 1.55; 1.50; 1.57; 1.50; 1.65 grammes.

La comparaison du poids est donc un moyen peu suffisant pour distinguer les deniers de l'époque carlovingienne.

Luxembourg, le 3 novembre 1859.

D^r A. NAMUR.

Professeur, bibliothécaire à l'athénée de Luxembourg, membre de la Société de la numismatique belge, etc.
